6-7 DECEMBRE 2022

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARIS, FRANCE	BOD/2022/12 DOC 06	POUR INFORMATION

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

N.B. Conformément à la Politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance pertinente ne les a pas examinés. Les responsables de la gouvernance peuvent les distribuer à leurs groupes constitutifs, à des fins de consultation, à l'exception des documents confidentiels.

Principales questions à examiner :

- Lors de sa réunion d'octobre 2022, le Comité des finances et du risque (FRC) a été invité à examiner les prévisions financières et à envisager, à la lumière d'une nouvelle détérioration des prévisions financières, s'il convient de recommander au Conseil une réduction immédiate des allocations prévues ou, a été recommandé par le Secrétariat, de noter et de surveiller la situation au cours des 6 à 12 prochains mois avant de déterminer si une réduction était nécessaire.
- Le Comité s'est dit préoccupé par les risques accrus pesant sur la situation financière du GPE, notamment le raffermissement continu du dollar américain, le faible niveau des décaissements et les retards dans l'utilisation des fonds du portefeuille de financements, en particulier lorsque la Banque mondiale joue le rôle d'agent partenaire. Le FRC a noté l'explication de la Banque mondiale selon laquelle les causes des retards sont principalement temporaires et que les taux de décaissement sur son portefeuille de financements du GPE ne sont pas en décalage avec l'IDA. Le Secrétariat a reconnu que bien que les décaissements soient en retard, ils devraient augmenter considérablement à mesure que les retards sont résolus et que davantage de financements dans le cadre du modèle opérationnel sont approuvées. Le Secrétariat a souligné l'importance pour tous les partenaires de prendre des mesures opportunes pour faire avancer cette question.
- Le Comité a souscrit à la recommandation du Secrétariat de continuer à surveiller la situation avant d'envisager une éventuelle réduction des allocations, notant qu'il n'y avait pas de besoin immédiat et que la situation pourrait changer. Le Secrétariat surveillera la situation, informera le FRC de tout changement important et consultera le Comité lors de sa réunion d'avril 2023.

Objet

1. Ce document est conçu pour fournir au Conseil des informations suffisantes sur la situation financière du GPE afin de lui permettre de prendre des décisions sur la manière d'allouer ses ressources financières à l'appui de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du GPE.

Contexte

2. En juin 2022, le Conseil a autorisé l'augmentation des provisions au titre des obligations non financées pouvant être reportées sur la période de financement suivante (2026-2030), dans la limite de 1,2 milliard de dollars, étant entendu qu'il pourrait être nécessaire de hiérarchiser les allocations dans le cas où le niveau des liquidités accuserait, d'ici à la fin de l'année 2025, une baisse significative et tomberait au-dessous des besoins correspondants aux décaissements attendus sur 9 mois (BOD/2022/06-01).

3. Depuis les précédentes prévisions financières et les débats du Conseil de juin 2022, le dollar américain a continué de se renforcer, battant des records de plusieurs décennies, ce qui a eu pour effet d'éroder encore davantage la valeur en dollars de nombreuses annonces de contribution libellées dans d'autres monnaies. Selon les prévisions, l'écart entre les ressources qui devraient être à disposition à des fins d'allocation et les fonds à mettre en réserve dépasse 1,3 milliard de dollars. Si la situation ne s'améliore pas, l'autorisation de report de financement de 1,2 milliard de dollars se trouvera ainsi dépassée d'un peu moins de 120 millions de dollars. Il convient toutefois de noter que le niveau des liquidités ne devrait pas descendre au-dessous du seuil nécessaire pour assurer 9 mois de décaissement d'ici à la fin de l'année 2025. Le GPE devrait donc être en mesure de procéder aux décaissements nécessaires, dans les délais requis.

4. La situation financière est susceptible d'évoluer pour le meilleur ou pour le pire dans les mois qui viennent. Dans la mesure où l'allocation des aides financières qui seraient réduites n'est pas prévue avant la fin de l'année 2023, il n'est pas indispensable de procéder immédiatement à ces réductions. Compte tenu de cela, le Comité des finances et du risque (FRC) surveillera l'évolution de la situation financière du GPE au cours des 6 à 12 prochains mois et recommandera au Conseil la nécessité de procéder à des réductions si elle ne s'améliore pas ou se détériore davantage en 2023. En cas d'amélioration de la situation financière, la réduction pourrait ne pas être nécessaire. En cas de détérioration, une réduction serait proposée. Dans ce cas de figure, le Secrétariat suivra attentivement la situation et consultera le FRC lors de sa réunion d'avril 2023.

5. Avec quelque 2,4 milliards de dollars d'annonces de contribution non réglées libellées dans des monnaies autres que le dollar, le GPE reste fortement exposé aux variations de change, dans un sens positif ou négatif. Les travaux de conception opérationnelle d'un dispositif pilote de gestion du risque de change, approuvés par le Conseil en juin 2022 (BOD/2022/06-04), sont menés avec l'administrateur

fiduciaire, en vue d'une mise en place dans les délais prévus, au début de l'année 2023.

6. Les risques pour la mobilisation des ressources sont élevés compte tenu de la détérioration de l'économie mondiale, des pressions qui s'exercent sur les gouvernements donateurs pour agir contre les tendances inflationnistes, et des répercussions de la guerre en Ukraine. Pour le moment ces risques ne se sont pas concrétisés par des réductions des montants annoncés, mais ils pourraient avoir des conséquences sur le calendrier de paiement de certains bailleurs de fonds, ce qui compliquerait la mobilisation de nouvelles ressources.

Annexe A – Synthèse de la situation financière du GPE
Annexe B – Tableaux financiers
Annexe C – Contributions des bailleurs et sorties de fonds

Annexe A – Synthèse de la situation financière du GPE

1. Les décaissements pour 2022 s'élevaient à 237 millions de dollars à la fin du mois d'août et seront nettement inférieurs aux projections initiales pour l'ensemble de l'année (450 à 500 millions au lieu de 600 à 650 millions d'USD). Cela est principalement dû à une faible utilisation des fonds dans le portefeuille de financements dont la Banque mondiale est l'agent partenaire, par rapport aux propres projections de la Banque mondiale (39 % de l'objectif au 30 juin 2022). De ce fait, les besoins en liquidités immédiates à partir du Fonds du GPE sont inférieurs aux attentes. Comme le portefeuille de la Banque mondiale représente plus de 60 % de la valeur des décaissements restants sur les financements en cours, cette situation aura d'importantes conséquences sur le niveau global de décaissement du GPE sur l'année. La Banque mondiale a assuré le Secrétariat que l'utilisation des fonds était en augmentation, expliquant qu'il s'agissait principalement de retards temporaires liés aux retombées de la pandémie de COVID-19 sur les activités scolaires et les possibilités de mener des vérifications. La Banque a également pointé le temps nécessaire pour déployer la mise en œuvre de financements dont l'approbation est plus récente. Certains retards sont aussi imputables aux effets de la crise et à l'instabilité politique. Le Secrétariat travaille activement avec la Banque mondiale à la recherche de solutions fondées sur le cadre opérationnel, récemment révisé, pour des interventions en situation de fragilité et de conflit. Dans certains cas, ces solutions prévoient un changement d'agent partenaire. La Banque a, par ailleurs, expliqué que les retards ne concernaient pas exclusivement le portefeuille du GPE.
2. Les approbations de financements de 2022 sont globalement conformes aux attentes. En 2023, les approbations devraient dépasser le milliard de dollars. Elles concerneront le reste des pays pilotes, les pays des cohortes 2 et 3, voire certains pays de la cohorte 4.
3. Les bailleurs ont continué à contribuer au Fonds du GPE tout au long de l'année 2022. Compte tenu des incertitudes et des risques créés par les conditions économiques mondiales, certains bailleurs ont souhaité apporter des fonds plus tôt que prévu, une démarche qui est toujours accueillie favorablement par le Secrétariat. L'un des donateurs a toutefois signalé la nécessité de retarder sa contribution. Si l'incertitude continue de planer sur le calendrier des contributions de nombreux bailleurs, le Secrétariat n'a pas été avisé de nouvelles réductions par rapport aux annonces de contribution. Le risque subsiste néanmoins.
4. Au 31 août, 24 % des annonces de contribution au titre de la présente période de financement avaient été concrétisées, ce qui est un score élevé, à peine plus d'un an après le Sommet mondial sur l'éducation. En outre, depuis les dernières prévisions,

les États-Unis ont augmenté leur annonce initiale de contribution sur trois ans qui est passée de 305 à 350 millions de dollars.

5. Comme indiqué plus haut, le renforcement du dollar américain depuis juin a réduit la projection des fonds disponibles à des fins d'allocation. Toutefois, en raison des solides apports de fonds des bailleurs et des retards de décaissement exposés ci-dessus, le niveau des liquidités ne devrait pas descendre au-dessous d'un seuil permettant de couvrir 9 à 12 mois de décaissement d'ici à la fin de l'année 2025. Ce niveau est jugé optimal pour répondre à des besoins de sortie rapide de fonds tout en gardant suffisamment de liquidités pour faire face à d'éventuels retards ou déficits de rentrée des contributions, ou à une demande de décaissements plus élevée.
6. À ce stade, le Secrétariat a recommandé au FRC de ne pas procéder à des réductions, notamment parce qu'il n'est pas indispensable de prendre une décision immédiatement et que la situation pourrait s'améliorer. Toutefois, la dégradation pourrait aussi se poursuivre, notamment au vu du risque substantiel que représente l'exposition constante à la volatilité des taux de change.
7. Il est possible de réduire les risques pesant sur les finances du GPE en intensifiant les efforts de mobilisation des ressources, ce qui implique de faire clairement la preuve des besoins par le biais d'un haut niveau d'approbation et de décaissement de financements. De plus, l'exposition au risque de change peut être réduite par les moyens suivants :
 a. La conversion rapide des promesses des bailleurs de fonds en contributions
 b. La mise en place du dispositif pilote de couverture du risque de change prévu pour le début de l'année 2023
 c. L'incitation des bailleurs de fonds à signer des accords de contribution et à verser, autant que possible, leurs contributions en USD
 d. Un plus large recours à des allocations libellées en euros.
8. Les graphiques de l'annexe C modélisent les prévisions d'approbation, de décaissement et de solde de trésorerie du Fonds fiduciaire du GPE sur la base d'estimations à compter du 1er septembre 2022.
9. Le Secrétariat note que, sur la base des lignes directrices générales relatives aux financements, le GPE devrait disposer de ressources suffisantes pour approuver les propositions soumises au cours des six prochains mois

Annexe B – Tableaux financiers[1]

Tableau 1A – Prévisions des actifs disponibles aux fins d'allocation (montants en millions de dollars, au 1er sept. 2022)		
Solde d'ouverture	**1 182,0**	*Solde disponible du Fonds du GPE*
Solde des annonces des bailleurs	2 713,0	*Valeur des contributions non réglées des bailleurs de fonds en USD*
Prévision de contributions supplémentaires	291,6	*Ce chiffre inclut les projections pour les bailleurs de fonds qui n'ont pas pu s'engager pour toute la période, mais ont l'intention de le faire*
Prévision de rendements d'investissement	40,0	*Estimation des futurs rendements d'investissement du Fonds du GPE*
Prévision de retours sur les financements clos	15,0	*Hypothèse concernant les fonds inutilisés à restituer à la clôture des financements*
(A) Total des ressources disponibles	**4 241,7**	
Décaissements sur les allocations approuvées	(1 482,6)	*Fonds à décaisser aux agents partenaires sur les allocations approuvées*
Solde relatif aux manifestations d'intérêt pour le fonds à effet multiplicateur	(112,9)	*Allocations indicatives devant encore être converties en financements du GPE*
Provision pour les financements pour la transformation du système	(2 741,0)	*Provision pour les financements pour la transformation du système*
Fonds à effet multiplicateur	(524,3)[2]	*Solde disponible pour de nouvelles MCA au titre du fonds à effet multiplicateur*
Accélérateur de l'éducation des filles	(171,5)	*Solde des fonds disponibles pour les MCA de l'Accélérateur de l'éducation des filles pour la reconstitution des ressources 4*
Financements pour la préparation des programmes	(19,3)	*Solde des financements pour la préparation des programmes pour la reconstitution des ressources 4*
Financements pour le renforcement des capacités du système	(247,0)	*Solde des MCA des financements pour le renforcement des capacités des systèmes pour la reconstitution des ressources 4*
Provision pour les capacités stratégiques	(180,0)[3]	*Provision pour les capacités stratégiques (80 millions d'USD pour le KIX, 60 millions pour L'Éducation à voix haute, et 40 millions pour d'autres capacités stratégiques - 2 millions d'USD ont été autorisés par le Conseil et une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'USD a été demandée)*
Provision pour les commissions des agents partenaires	(105,0)	*Provision pour les commissions des agents partenaires sur les futures allocations de financements*
Provision pour dépenses de fonctionnement	(180,0)	*Hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement du Secrétariat pour les exercices 23, 24, 25 et 50 % de l'exercice 26*

[1] Il est possible que l'addition des sous-totaux des tableaux ne tombe pas juste en raison des arrondis.
[2] Il convient de noter qu'en cas de réduction de 100 millions d'USD, ce chiffre tombera à 424,3 millions d'USD.
[3] Il convient de noter que si une réduction de 20 millions d'USD est proposée, ce chiffre tombera à 160 millions d'USD.

Provision pour le budget fiduciaire	(4,2)	*Hypothèses fondées sur la croissance des soldes et des budgets historiques du Fonds du GPE*
Provision pour frais de recouvrement des coûts indirects de la Banque mondiale	(43,2)	Majoration de 24 % selon communication de la Banque mondiale sur les prévisions de dépenses de fonctionnement du Secrétariat
Actualisation des financements pour la transformation du système	251,0	L'actualisation porte en gros sur 10 % des valeurs maximales des financements pour la transformation du système (il s'agit de tenir compte du fait que les financements ne sont pas tous approuvés et que ceux qui sont approuvés ne sont pas tous décaissés).
(B) Montant total à mettre en réserve	**(5 560,0)**	
(C) Report autorisé pour un financement sur la période de financement suivante	1 200,0	*Montant qui devra être financé sur la période 2026-2030 par de futures contributions*
(A+B+C) Excédent (déficit) prévu	**(118,3)**	

Tableau 1B – Accélérateur de l'éducation des filles – plafonné à 250 millions d'USD	
Bailleurs	**En millions de dollars**
Belgique	2,5
Irlande	12,0
Allemagne	120,0
OSF	1,0
Dubaï Cares	1,25
Fondation Lego	15,0
Danemark	7,5
Financements de contrepartie débloqués au titre des fondations et du secteur privé[4]	17,25
Total des fonds disponibles	**176,5**
Allocation aux pays partenaires	
El Salvador	**(5,0)**
Total des allocations	**(5,0)**
Solde disponible	**171,5**

[4] Des financements de contrepartie d'un montant maximum de 25 millions de dollars sont disponibles pour les contributions à l'Accélérateur de l'éducation des filles de la part de fondations privées et des milieux d'affaires – ces financements de contrepartie proviennent de l'allocation au titre du fonds à effet multiplicateur.

Tableau 1C – Répartition du financement par catégorie de revenu (en millions d'USD)		
Catégorie de revenu	**Montant disponible pour le financement des STG**	**Pourcentage de financement des STG**
Pays à faible revenu	1 778,8	64 %[5]
Autres pays	981,3	36 %
Total	**2 760,0**	**100 %**

[5]En application du document du Conseil de décembre sur l'éligibilité (BOD/2020/11/12 DOC 06), pour la simulation 1, le pourcentage des financements allant aux pays à faible revenu (PFR) se montait à 66,3 %, soit environ 2,3 % de plus que ce qui est actuellement envisagé. Cette variation est mineure et tient au fait qu'un certain nombre de pays sont passés du statut de PFR à celui de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) au 1er juillet 2021. Cette différence étant mineure, aucune mesure particulière n'est recommandée. Dans ses prévisions financières ultérieures, le Secrétariat rendra compte des allocations réelles aux PFR afin de vérifier si ces pays ont plus de mal à accéder aux fonds que les autres.

Tableau 2 (A/B) – PRÉVISION DES ACTIFS

Tableau 2A – PRÉVISION DU SOLDE DE TRÉSORERIE

Montants en millions d'USD	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
A. Solde d'ouverture (au 1er septembre 2022)	1 182,0	1 321,8	1 351,3	1 103,4	845,5	80,0
B. Entrées	270,8	765,1	816,8	951,6	255,2	0,0
C. Sorties	(131,1)	(735,5)	(1 064,8)	(1 209,5)	(1 020,7)	(732,4)
D. Solde de clôture au 31 décembre (A + B – C)	1 321,8	1 351,3	1 103,4	845,5	80,0	(652,4)

Alors que les données du tableau 1 servent à calculer l'ensemble des ressources pouvant être allouées, ce tableau indique les rentrées prévues pour le Fonds du GPE (essentiellement les contributions des bailleurs de fonds) et les sorties prévues (essentiellement les décaissements des financements) ainsi que leur impact sur le solde de trésorerie. Le GPE s'efforce de garder un solde permettant d'assurer 9 à 12 mois de décaissements. Les projections devraient rester dans cette fourchette jusqu'à la fin de l'année 2025, avec néanmoins quelques variations annuelles. Pour une représentation graphique, se reporter au graphe 1 ci-dessous.

Tableau 2B – PRÉVISION DES ACTIFS NON ENGAGÉS

Montants en millions d'USD	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
A. Solde d'ouverture non engagé (au 1er sept. 2022)	1 016,2	1 126,3	1 094,9	923,6	641,6	20,0
B. Entrées	270,8	765,1	816,8	951,6	255,2	0,0
C. Engagements estimés	(160,7)	(796,5)	(988,2)	(1 233,6)	(876,7)	(672,4)
D. Fonds disponibles à des fins d'engagement (A + B – C)	1 126,3	1 094,9	923,6	641,6	20,0	(652,4)

Un financement est approuvé pour une période de mise en œuvre de trois, quatre ou cinq ans, mais les fonds ne sont engagés (réservés pour l'agent partenaire dans le Fonds) que sur une base annuelle. Pour que les fonds soient engagés, il faut que les liquidités correspondantes soient disponibles dans le Fonds fiduciaire. Il est donc important de connaître le montant des actifs non engagés pour déterminer la capacité du GPE à approuver des financements et à mettre des fonds à la disposition des agents partenaires. Lorsque des bailleurs font des contributions au Fonds, les ressources pouvant être engagées augmentent, mais elles diminuent ensuite à mesure que des financements sont approuvés, puis engagés sur une base annuelle. Les prévisions actuelles montrent que le GPE épuisera sa capacité d'engagement en 2027, ce qui pourrait nécessiter de suspendre les programmes en cours. Il peut toutefois y avoir des périodes où les niveaux des ressources non engagées sont sous pression et le paiement en temps voulu des contributions des bailleurs de fonds est donc important. Il faut aussi noter qu'une campagne de reconstitution des ressources devra permettre de financer la période 2026-2030.

Annexe C – Contributions des bailleurs et sorties de fonds[6]

Tableau 3 – ÉTAT DE LA 4e RECONSTITUTION DES RESSOURCES (montants en millions d'USD)		Annonces de contribution (monnaie locale)	Montants versés au 1er sept. 2022	Montants restant à verser au 1er sept. 2022	Total au 1er septembre 2022
Bailleurs	**Devises**	**Contributions annoncées**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**
Australie	AUD	180,0	34,9	90,9	125,8
Belgique	EUR	28,0	15,1	14,0	29,1
Canada	CAD	300,0	47,3	183,0	230,3
Danemark	DKK	1 050,0	7,6	134,2	141,8
Dubaï Cares	USD	2,5	0,0	2,5	2,5
Estonie	USD	1,0	0,2	0,8	1,0
Union européenne[7]	EUR	700,0	0,0	698,5	698,5
Finlande	EUR	25,0	29,2	0,0	29,2
France	EUR	333,0	110,9	230,3	341,2
Allemagne	EUR	325,0	110,0	224,5	334,6
Irlande	EUR	60,0	24,6	37,9	62,5
Italie	EUR	25,0	5,9	20,0	25,8
Japon	USD	15,0	15,0	0,0	15,0
Koweït	USD	30,0	0,0	30,0	30,0
LEGO	USD	18,0	18,0	0,0	18,0
Luxembourg	EUR	2,5	1,1	1,5	2,6
Pays-Bas	USD	59,2	11,8	47,3	59,2
Norvège	NOK	1 850,0	109,6	84,9	194,5
Open Society Foundations	USD	1,0	1,0	0,0	1,0
État du Qatar (par le biais de la fondation Education Above All)	USD	20,0	0,0	20,0	20,0
République de Corée	USD	15,8	0,8	15,0	15,8
Arabie saoudite	USD	38,0	0,0	38,0	38,0
Espagne	EUR	20,0	0,0	20,0	20,0
Suède	SEK	1 200,0	34,8	84,1	118,9
Suisse	CHF	52,0	23,4	30,6	54,0
Émirats arabes unis	USD	100,0	20,0	80,0	100,0
Royaume-Uni	GBP	430,0	0,0	499,4	499,4
États-Unis d'Amérique	USD	350,0	225,0	125,0	350,0
Total			**846,3**	**2 712,2**	**3 558,5**
Solde de la 3e reconstitution des ressources				**0,8**	**0,8**
Total des promesses des bailleurs de fonds				**2 713,0**	**3 559,3**

[6] Il est possible que l'addition des sous-totaux des tableaux ne tombe pas juste en raison des arrondis. De plus, les promesses de contribution peuvent être subordonnées à des processus d'approbation législatifs.

[7] L'annonce de contribution concerne la période 2021 – 2027.

Tableau 4 – Liste des allocations indicatives restantes approuvées pour 2021-2025 au 1er sept. 2022 (en millions d'USD)[8]			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[9]**	**Financement pour le renforcement des capacités du système**
Afghanistan	102,0		5,0
Algérie	Non éligible		3,7
Angola	Non éligible		3,7
Bangladesh	97,7		4,7
Belize	Non éligible		1,6
Bénin	25,7		2,4
Bhoutan	5,0	3,3	1,0
Bolivie	Non éligible		2,3
Burkina Faso	67,4		2,4
Burundi	68,2		2,9
Cabo Verde	5,0		1,0
Cambodge	15,4		2,7
Cameroun	62,5		3,7
République centrafricaine	36,0		2,3
Tchad	90,5		3,6
Comores	5,0		2,2
Congo, Rép. dém. du[10]	162,5		3,9
Congo, Rép. du	11,0		2,9
Côte d'Ivoire	44,9	15,0	2,4
Djibouti	5,0		1,6
Égypte, Rép. arabe d'	Non éligible		4,4
El Salvador[11]	Non éligible		1,6
Érythrée	11,8		2,2
Eswatini	Non éligible		1,6
Éthiopie	117,6		4,1
Gambie	5,9		1,9
Ghana	31,4		3,1
Guinée	33,4		3,0
Guinée-Bissau	5,7		2,2

[8] Les montants déjà approuvés ont été enlevés.
[9] Montants alloués à titre indicatif sur la base des manifestations d'intérêt approuvées.
[10] Éligible à un financement supplémentaire de 25 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles.
[11] A fait l'objet d'une approbation d'allocation de 5 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

Tableau 4 – Liste des allocations indicatives restantes approuvées pour 2021-2025 au 1er sept. 2022 (en millions d'USD)[8]			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[9]**	**Financement pour le renforcement des capacités du système**
Haïti	31,6		2,9
Honduras	Non éligible		2,0
Inde	Non éligible		4,1
Indonésie	Non éligible		4,7
Kenya	53,3	50,0	3,8
Kiribati	2,5		1,0
République kirghize	Non éligible		1,0
RDP lao	10,0		2,6
Lesotho	5,0	2,5	1,6
Libéria	19,5		2,2
Madagascar	89,4		3,7
Malawi	68,8		3,7
Mali	76,0		3,4
Mauritanie	7,5		0,6
Micronésie, États féd. de	2,5		1,0
Moldova	Non éligible		1,0
Mongolie	Non éligible		1,3
Maroc	Non éligible		3,7
Mozambique	117,6		4,0
Myanmar	42,9		4,0
Népal	20,0		3,4
Nicaragua	5,0		1,3
Niger	117,6		3,4
Nigéria	117,6	2,1	9,4
Pakistan	117,6		8,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	14,9		2,6
Philippines	Non éligible		4,7
Rwanda	31,3		2,4
Sao Tomé-et-Principe	2,5		1,5
Sénégal	38,2	40,0	2,4
Sierra Leone	22,5		2,6
Îles Salomon	5,0		1,5

Tableau 4 – Liste des allocations indicatives restantes approuvées pour 2021-2025 au 1er sept. 2022 (en millions d'USD)[8]			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[9]**	**Financement pour le renforcement des capacités du système**
Somalie[12]	79,7		7,2
Soudan du Sud	56,4		2,4
Sri Lanka	Non éligible		2,7
Soudan	86,5		5,0
République arabe syrienne	18,8		3,6
Tadjikistan	10,0		0,0
Tanzanie	117,6		4,5
Timor-Leste	5,0		1,5
Togo	20,6		2,0
Tunisie	Non éligible		1,6
Ouganda	162,5		3,8
Ukraine	Non éligible		2,7
Ouzbékistan	Non éligible		3,1
Vanuatu	2,5		1,3
Viet Nam	Non éligible		4,7
Cisjordanie et Gaza	Non éligible		1,6
Yémen, Rép. du	61,6		4,3
Zambie	31,6		3,3
Zimbabwe[13]	24,8		3,0
Dominique	2,5		1,0
Fidji	5,0		0,9
Grenade	2,5		1,0
Guyana	5,0		1,3
Maldives	5,0		1,5
Îles Marshall	2,5		1,0
Samoa	2,5		1,0
Sainte-Lucie	2,5		1,0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2,5		1,0
Tuvalu	2,5		1,0
Tonga	2,5		0,3
Région de l'OECO			0,3

[12] Éligible à 25 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles.
[13] Éligible à 12,415 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

Tableau 4 – Liste des allocations indicatives restantes approuvées pour 2021-2025 au 1er sept. 2022 (en millions d'USD)[8]			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[9]**	**Financement pour le renforcement des capacités du système**
Région Pacifique			1,0
Total	**2 740,98[14]**	**112,9**	**247,02[15]**

[14]La valeur des allocations de STG dépasse le montant de l'annexe 1 en supposant qu'environ 10 % de la valeur ne sera pas demandée, approuvée ou décaissée, compte tenu des montants importants liés aux conditions et au financement basé sur les résultats.

[15]Sur la base de la proposition d'augmentation des allocations s'agissant des États fédéraux et en fonction des contextes régionaux (voir le document séparé du FRC), ce montant pourrait être augmenté de 19 millions de dollars.

Pays pilotes de la cohorte 1 Cohorte 2 Cohorte 3 Cohorte 4

Tableau 5a – Informations relatives au portefeuille de financements en cours au 1er septembre 2022 (en millions de dollars)

Montant total des financements approuvés et en cours	3 713,7
Montant total des décaissements sur le Fonds du GPE	2 231,1
Solde à décaisser sur le Fonds du GPE pour les financements	1 482,6

Tableau 5B – Informations relatives au portefeuille de financements en cours au 1er septembre 2022 (en millions de dollars)

Agent partenaire	Montant des financements approuvés en cours	Montant des décaissements	Solde à décaisser
BAsD	15,0	6,5	8,5
AFD	294,0	183,5	110,6
CARE	25,9	25,8	0,0
FCDO	0,0	0,0	0,0
GCE	0,0	0,0	0,0
CRDI	70,5	53,7	16,8
BID	37,9	19,2	18,7
OECO	13,0	4,6	8,4
OXFAM	72,9	55,6	17,2
Save the Children Australie	8,8	2,6	6,1
Save the Children Italie	5,3	0,0	5,3
Save The Children Royaume-Uni	40,6	32,6	8,0
Save The Children États-Unis	74,2	61,6	12,6
Asdi	142,7	142,7	0,0
UNESCO	72,6	72,6	0,0
UNICEF	807,1	604,3	202,8
Banque mondiale	2 033,4	965,8	1 067,6
Total	**3 713,7**	**2 231,1**	**1 482,6**

Solde de trésorerie (en millions d'USD, en gras) sur la base des estimations actuelles

